

Dans l'édition du mercredi 8 juin, nous vous relations la décision de la cour administrative d'appel de Versailles qui a donné gain de cause à Port de Paris (Haropa Port) pour créer un port industriel sur les communes de Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy. Nous vous indiquions que l'établissement public envisageait toujours la poursuite du projet. Suite à la parution de notre article Haropa Port Paris a tenu à préciser ses intentions.

Malgré cette décision de justice favorable, Ports de Paris indique qu'il compte réinterroger le projet tel qu'il a été déposé. « *Nous avons à cœur de prendre en compte les enjeux d'aujourd'hui et les inquiétudes exprimées en renouant le dialogue avec les acteurs du territoire afin d'aboutir à une vision partagée de la desserte fluviale de la Boucle de Chanteloup et de son développement économique* », précise le directeur général délégué d'Haropa Port Paris, Antoine Berbain, qui ajoute que « *le projet se poursuivra en cohérence avec le territoire.* »